LYONNAISE D'HYGIENE

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

FACTURE N° 5100043

CONTRAT 797
N/REF : 5/10/2025 0H03 C:000280 I:06063
V/REF : Contrat N°000797 du 11/04/1989

SDC 'Le Navarre'
C/O ORALIA BAGNERES LEPINE
99, RUE DUGUESCLIN
69458 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : LE NAVARRE
78/80, RUE SULLY
64/68, RUE BOILEAU
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°78 SULLY - GAINES DE VENTILATION MECANIQUE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A. QUINONES

RAMONAGE 2 GAINES DE VENTILATION
LYONNAISE D'HYGIENE procedera aux operations suivantes :
- nettoyage et ramonage de 2 gaines verticales V.M.C.
  de 5 niveaux : 1 intervention annuelle.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0{,}15 + 0{,}85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1'}} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 41,40

Indice ICHTrev-TS1
Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

LYONNAISE D'HYGIENE

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

FACTURE N° 5100043

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	RAMONAGE DE 2 GAINES VERTICALES V.M.C.	1/AN	57,17	57,17

TOTAL H.T. 57,17

T.V.A. a 10,00% 5,71

TOTAL T.T.C. .....En EURO _____62,88

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.